

REGLEMENT DE LA RINGER 2022/2023

;

1. CHAMPS D'APPLICATION

Ce règlement concerne la compétition RINGER SCORE qui se déroulera du 01/12/2022 au 26/02/2023 sur les 9 derniers trous du grand parcours de Lille.

2. DATE

Le calendrier de cette compétition spécifique est défini, il sera diffusé sur le site internet de l'association sportive ainsi qu'affiché au Club House du Golf Lille métropole.
Chaque joueur peut s'inscrire au nombre de compétitions qu'il désire (12 maximum)

Calendrier initial prévu: 1 et 4 Décembre, 15 et 18 Décembre , 12 et 15 Janvier, 26 et 29 Janvier, 9 et 12 Février, 23 et 26 Février.

3. LE TERRAIN

Parcours 18 trous, 9 trous du 10 au 18

4. FORME DE JEU

Cette formule prend en compte les scores de 6 compétitions successives sur un ensemble de 12 compétitions se déroulant les jeudis et dimanches.

Le score final comptabilise seulement le meilleur score réalisé sur chaque trou au cours des 6 premières parties effectuées.

Il n'y a pas de limitation du nombre de participations mais seules les 6 premières cartes seront prises en compte.

Les parties se déroulent en **StrokePlay Net ajusté Double Bogey Brut et Net.**

Ces compétitions ne comptent pas pour l'index.

5. SERIES, CATEGORIES SPORTIVES et MARQUES de DEPARTS

Chacun part de ses repères.

NB: Les départs seront adaptés par l'Intendant du Golf en fonction bien entendu de l'état du terrain. Il en est de même des greens qui pourront être d'été ou d'hiver en fonction de l'état du terrain.

6. QUI PEUT S'INSCRIRE

Cette compétition est ouverte à tous, membres du Club et joueurs extérieurs. Les joueurs inscrits à l'AS du club seront toutefois prioritaires, dans la mesure où chaque journée ne pourra accepter plus de 36 joueurs (environ).

Dans le cas où le nombre des inscrits est trop élevé, la date d'inscription fera foi.

La licence FFG est obligatoire pour toutes les compétitions organisées par l'Association Sportive.

Le certificat médical ou la validation du questionnaire de santé est obligatoire pour toutes

les compétitions organisées par l'Association Sportive
Les index seront limités à 35,9.

7. INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves équivaut à l'acceptation du présent « règlement de la Ringer ». Les inscriptions se font au Club House, sur les affiches prévues à cet effet ainsi que sur le site de l'ASGLM

Aucune inscription par téléphone, mail ou utilisant un autre site internet, ne sera acceptée (sauf exception jugée par le référent en place).

L'inscription d'un joueur sur affiche comprendra de façon lisible : son nom et son prénom en lettres majuscules et le numéro de licence.

Sauf mention particulière sur la feuille d'inscription, les dates limites des inscriptions sont l'avant-veille à 13h00 du jour de la compétition. Il ne sera pas octroyé de dérogation pour inscription hors délai.

Toute annulation non justifiée, une fois la feuille des départs réalisée et affichée, sera considérée comme une disqualification et le droit de jeu sera dû. En cas de récidive le comité d'épreuve se réserve le droit de suspendre le joueur jusqu'à 2 compétitions officielles.

Le droit de jeu pour cette compétition est de 20 euros pour les membres adultes de l'Association Sportive du Golf de Lille Métropole et de 35 euros pour les autres joueurs à régler avant la première compétition.

En cas de participation occasionnelle le droit de jeu sera de 6 euros par partie pour les membres et de 11 euros pour les non-membres.

Le non règlement de cette somme avant le départ de la compétition sera considéré comme une disqualification.

8. HEURES DE DEPART

L'heure du premier départ est indiquée sur l'affiche d'inscription,

Sauf indication contraire précisée sur l'affiche d'inscription, l'ordre des départs des compétitions comptant pour l'index sur le parcours 18 trous est l'ordre croissant des index. A titre exceptionnel, les demandes individuelles pour reculer un départ pourront être sollicitées, mais pas pour avancer un départ. Ces demandes pourront être acceptées ou refusées à la diligence de la personne en charge de la mise en place des départs (référent)

Les heures de départs seront communiquées à l'accueil du golf par affichage, et sur le site internet de l'association sportive.

Les joueurs doivent veiller à se présenter au starter 10 minutes avant l'heure de départ.

Si le joueur se présente en retard de son heure de départ, la règle 5-3 des « Règles de Golf » s'applique.

9. TEMPS DE JEU

Le temps de jeu de référence est indiqué sur la carte de score.

L'heure à laquelle la partie quitte le dernier green sera indiquée sur la carte de score de chaque joueur

Si un joueur retarde indûment le jeu, la règle 5-6 des « règles de Golf » s'applique.

10. DEPARTAGE

En cas d'ex aequo, sauf règlement particulier d'une compétition, il n'y aura pas de play-off. Le système de départage est celui de la Fédération Française de Golf, comparaison des scores des 9 derniers trous puis si nécessaire des 6, 3, et le dernier trou.

Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17ème, 16ème, 15ème, 14ème etc...) seront comparés.

11. PARTICULARITES DE CETTE COMPETITION

Cette compétition se déroulant durant les mois d'hiver, il peut y avoir des modifications concernant les greens (d'été ou d'hiver) ainsi que des départs avancés.

C'est l'Intendant du Golf qui est seul décideur en la matière.

Par ailleurs, pour éviter les erreurs d'interprétation et les sujets de contestation, **seules les balles rentrées dans le trou seront prises en compte**, pas de balle donnée.

Les bunkers ne seront pas en jeu durant toute la compétition. On droppe la balle à l'arrière du bunker (1 club), dans l'axe du drapeau, sans pénalité (ratisser le bunker)

On place la balle sur les Fairways et les petits Roughs

13. REMISE DES PRIX

Le jour et l'heure de la remise des prix sont précisés sur les cartes de scores et annoncés suffisamment en temps et en heure avant la date de la dernière journée.

14. SANCTIONS POUR NON RESPECT DE L'ETIQUETTE

Le non-respect de l'étiquette lors de cette compétition organisée par l'ASGLM pourra entraîner une sanction du joueur, à savoir,

(liste non limitative)

- Absence injustifiée
- Non ratisage des bunkers
- Non réparation des pitch.
- Jet de club
- Comportement irrespectueux envers le starter, le partenaire, le personnel du golf.
- Tricherie avérée

Le droit de jeu reste en ce cas acquis à l'ASGLM

15. COMITE DE L'EPREUVE

Il est composé

- d'un Représentant de la Commission Sportive
- d'un Membre présent de l'Association Sportive

Fait à LILLE

Le 01/11/2022

